



Délibération No.01-2024

Décision modificative n°2 au budget 2023-Budget Principal

Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du vendredi 16 février 2024

étaient présents

au titre de l'État

- . Mme Marie Isabelle Allouch, Cheffe du service de la coordination des politiques et de l'appui territorial, représentant Mme Martine Clavel, Préfète de la Charente
- . Mme Anne Claire Rocton, Directrice Adjoint déléguée Nouvelle-Aquitaine, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, vice-président
- . M. Jean François Dauré, Vice-président
- . Mme Hélène Gingast, conseillère

au titre de la Ville d'Angoulême

- . M. Gérard Lefèvre, maire adjoint
- . M. Gérard Desaphy, conseiller

Au titre de la Région Nouvelle Aquitaine

- . Mme Martine Pinville, Conseillère

Représentants du personnel

- . M. Jean-Philippe Martin

Personnalité Qualifiée

- . M. Olivier Balez, personnalité qualifiée

Avaient donné pouvoir

- . Mme Cerise Jouinot, représentante du personnel avait donnée pouvoir à M. Jean Philippe Martin.

Etaiient excusés

- . M. Jean Hubert Lelièvre, conseiller, Département de la Charente
- . M. Jean Pierre Pagola, comptable public, Paierie Départementale de la Charente

Ont également participé à ce conseil

- . Mme Audrey Granet, directrice de Cabinet du Président du département de la Charente
- . M. Thomas Schnabel, directeur culture, Grand Angoulême
- . M. Jacques Deville, conseiller livre lecture, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . M Alain-Nicolas Di Meo, directeur général Adjoint, Pôle attractivité et développement du territoire, Ville d'Angoulême

Cité de la BD

- . M. Vincent Eches, directeur général
- . Mme Marina Sichantho, directrice générale adjointe
- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

En visioconférence

- . M. Frédéric Vilcocq, Directeur de cabinet par intérim, conseiller culture, Région Nouvelle Aquitaine
- . Mme Stéphanie Héraud, Coordinatrice de la filière Livre, Région Nouvelle Aquitaine
- . Mme Caroline Papin, Conseillère pour les musées, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . M. Sylvain Pothier-Leroux, responsable rayonnement territorial et politique de l'image, Ville d'Angoulême

présents : 10

pouvoir : 1

votants : 11 (sur 12 membres)

la cité internationale de la bande dessinée et de l'image

Délibération No. 01-2024 Décision modificative n°2 au budget 2023

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'Image ».

Exposé des motifs :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire annuelle, il convient de procéder à une dernière délibération d'ajustement qui permettra notamment de constater les écritures de fin d'année et d'effectuer les virements de crédits nécessaires sur l'exercice 2023, comme l'autorise la nomenclature comptable M4 applicable à l'établissement.

Les modifications ainsi effectuées concernent les points suivants :

- **Les stocks de la librairie :**

La valeur du **stock initial** de la librairie disponible au 31/12/2022 était de **196 251 €**, ce montant est inscrit en dépenses prévisionnelles de la section de fonctionnement au compte n°6037 (chap. 011).

Suite au dernier inventaire effectué à la librairie, le **stock existant** au 31/12/2023 est désormais évalué à **217 440 €**, ce montant est porté en recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement au compte n°6037 (chap. 013).

La variation de stocks constatée, c'est-à-dire la différence entre le stock inventorié et le stock initial, s'élève à **21 188 €**.

On peut observer que le stock final est supérieur au stock initial : il y a donc eu un stockage de marchandises, c'est-à-dire une hausse du stock. Cette partie stockée n'a pas été vendue pendant l'exercice 2023 et sera vendue au cours de l'exercice 2024. Elle fera donc partie des charges de l'exercice 2024.

- **Les congés payés, CET et HS :**

Pour rappel, à l'exception du Directeur la totalité des salariés se trouvent sous statut de droit privé. Tout au long de l'année l'ensemble de l'effectif de la Cité constitue un droit à congés qui est une charge pour l'établissement.

La valeur de ce droit en intégrant les congés inscrits sur le Compte Epargne Temps a été **comptabilisée au 31/12/2022** pour un montant de **248 116 €**. Dès lors la valeur de ce droit à congés, estimée à **254 208 € au 31 décembre 2023**, permet de constater **une variation à la hausse de 6 092 €** et donc un impact du même montant sur les charges de fonctionnement.

La valeur des heures supplémentaires a été **comptabilisée au 31/12/2022** pour un montant de **12 012 €**. Dès lors la valeur de ces heures, estimée à **16 836 € au 31 décembre 2023**, permet de constater **une variation à la hausse de 4 824 €** et donc un impact du même montant sur les charges de fonctionnement.

Ci-dessous le coût total des dépenses estimées pour les Congés Payés, le Compte Epargne Temps et les heures complémentaires au 31/12/2023 :

	TOTAL CP+CET	TOTAL HS
Solde année 2023	254 208 €	16 836 €
Solde année 2022	248 116 €	12 012 €
VARIATION 2023/2022	6 092 €	4 824 €

Les crédits inscrits en début d'exercice 2023 sur le chapitre des charges de personnel étant suffisants il n'y a aucune écriture à prévoir sur cette DM2.

- **Ajustements lignes budgétaires :**

Au niveau de la section de fonctionnement, en complément de l'inscription des crédits relatifs à la variation des stocks en dépenses et en recettes, il convient également de noter :

- l'ajout de crédits en recettes à hauteur de 24 811 € au chapitre 70 « Ventes de produits » notamment au regard de la hausse des recettes propres.

La section de fonctionnement avec les propositions indiquées ci-dessus, présente un solde en équilibre pour cette DM2.

Au niveau de la section d'investissement, il convient de noter :

- l'ajout de crédits à hauteur de 46 000 € en recettes d'investissement au compte n°28188 « Autres amortissements des immobilisations » (chap. 040) ainsi qu'en dépenses de fonctionnement au compte n°6811 « Dotations aux amortissements » (chap. 042) dans le cadre de l'amortissement des immobilisations sur l'exercice.

Les crédits inscrits en début d'exercice en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement pour la reprise des dotations aux immobilisations financées par des subventions fléchées sont suffisants et ne nécessitent pas l'inscription de nouveaux crédits en DM2.

La section d'investissement, avec les propositions indiquées ci-dessus, présente un solde en suréquilibre de l'ordre de 46 000 € pour cette DM2.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité**

- de valider cette décision modificative n°2 au budget principal 2023, les ajustements décrits et les montants inscrits.

Le Président du Conseil d'Administration
Patrick Mardikian



DM2 au budget 2023

Modifications en section de fonctionnement

I - Dépenses de fonctionnement

	BP 2023 + DM	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 011 "Charges à caractère général"	3 362 500 €	196 251 €	3 558 751 €

	BP 2023 + DM	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 042 "Opération ordre transfert entre section"	430 000 €	46 000 €	476 000 €

Total dépenses

242 251 €

II - Recettes de fonctionnement

	BP 2023 + DM	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 013 "Atténuations de charges"	69 059 €	217 440 €	276 460 €

	BP 2023 + DM	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 70 "Vente de produits, recettes propres"	1 536 550 €	24 811 €	1 561 361 €

Total recettes

242 251 €

DM2 au budget 2023

Modifications en section d'investissement

I - Dépenses d'investissement

	BP 2023 + DM	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 040 "Opé. d'ordre de transfert entre sect°"	350 000 €	0 €	350 000 €

Total dépenses

0 €

II - Recettes d'investissement

	BP 2023 + DM	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 040 "Opérat° d'ordre transfert entre sect°"	430 000 €	46 000 €	476 000 €

Total recettes

46 000 €

Solde (II - I)

46 000 €